

ZSC Causse du Larzac

Opérateur/animateur du site : CPIE des Causses Méridionaux, du Lodévois et du Vignais

Description du site

La ZSC « Causse du Larzac » se situe au Nord du Département de l'Hérault, limitrophe des Départements du Gard et de l'Aveyron et en zone biogéographique méditerranéenne. D'une surface de 29 618 hectares, il s'étend sur 16 communes du territoire de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac (34) et une commune de la Communauté de communes du Pays Viganais (30). Il est limité au Nord par les gorges de la Vis et de la Virenque, et au Sud par le piémont lodévois et se situe entre 430 m et 870 m d'altitude.

Le causse du Larzac fait partie des Causses Méridionales. Cet ensemble régional original unique en Europe est le plus grand ensemble de formations herbeuses sèches semi-naturelles en France et abrite un grand nombre d'espèces endémiques. Il s'agit du causse le plus étendu et le plus au sud de cet ensemble complémentaire de plateaux et de contreforts.

Le site, riche en diversité géologique, est essentiellement composé de substrats du Jurassique (dolomitiques, calcaires et marneux) et contient de remarquables dolines calcaires, des dépressions argileuses et des chaos dolomitiques. Le climat est de type méditerranéen sub-humide avec des influences océaniques et de fortes variations inter-annuelles et intra-annuelles. Les eaux superficielles sont très rares, l'eau se situant essentiellement en sous sol dans des secteurs aquifères karstiques.

Le site se compose principalement de milieux ouverts en raison des activités agro-pastorales qui y sont pratiquées depuis le néolithique. La plupart des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont inféodés à des paysages de milieux ouverts, ce qui reflète la diversité et l'intérêt patrimonial de ces formations semi-naturelles, c'est à dire créées et entretenues par l'action de l'homme et de ses troupeaux. La déprise agricole, qui a commencé au début du 20ème siècle a entraîné une fermeture importante des milieux sur le site. La superficie des formations forestières a fortement augmenté au détriment des pelouses et des cultures.

La désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) a été motivée en 2011 par la présence de 17 habitat d'intérêt communautaires inscrits à l'annexe 1 et 15 espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune Flore (92/43/CEE). La diversité des habitats présents est soulignée par la diversité des espèces associées.

Les habitats d'intérêt communautaire sont des milieux ouverts de type prairies, pelouse sèche ou semi-sèche (pelouses à bromes, gazons méditerranéens, prairies de fauche), prairies humides, milieux rupestres (arènes dolomitiques, grottes non exploitées par le tourisme, falaises calcaires), et milieux forestiers (hêtraies calcicoles, forêts de ravins, peupleraies sèches à peuplier noir).

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sont des chiroptères, des insectes xylophages, des lépidoptères et une espèce de crustacé.

Les habitats d'intérêt communautaire du site (en ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	État de conservation	Menaces principales
*Gazons méditerranéens amphibies de taille réduite	*3170	0,17	inconnu	fertilisation
*Grands gazons méditerranéens amphibies	*3170	0,17	bon	fertilisation, surpâturage
Pelouses à Brome semi-sèche	(*)6210	4089,39	bon	fermeture par les ligneux, surpâturage, labour, fertilisation, reboisement
Pelouses à Brome sèches	(*)6210		bon	fermeture par les ligneux, surpâturage, broyage, labour, fertilisation, reboisement
*Arènes dolomitiques des Causses	*6220	42,69	bon	fermeture par les ligneux, broyage, labour, fertilisation, reboisement
Hêtraies calcicoles	9150	423,42	mauvais à bon	incendies, exploitation, coupes, plantations de Pins noirs
*Forêts de ravins	*9180	1,64	bon	incendies, exploitation, coupes, surfréquentation
*Peupleraies sèches à Peuplier noir	*91E0	4,21	moyen	incendies, exploitation, coupes, pollution
Prairies de fauche	6510	76,81	bon	fermeture par les ligneux, labour, fertilisation excessive, reboisement, drainage
Gazons à Juncus bufonius	3130	ponctuel	moyen	fermeture par les ligneux, sécheresse
Matorral à Juniperus communis	5210	127,74	bon	fermeture par les ligneux, gyrobroyage, surpâturage
*Pelouses à Orpins	*6110	1,36	bon	fermeture par les ligneux, surpâturage, broyage, labour, fertilisation
Falaises calcaires	8210	ponctuel	bon	fréquentation des rochers et falaises
Prairies à Molina sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	ponctuel	mauvais	déprise agricole, embroussaillage, reboisement, fertilisation, sécheresse, drainage, captage des sources, passage de véhicules
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420	ponctuel	moyen à bon	déprise agricole, embroussaillage, reboisement, fertilisation, labour, sursemis, sécheresse, drainage, captage des sources, passage de véhicules
*Sources pétifiantes avec formation de travertins	*7220	ponctuel	bon	Sécheresse, captage total de la source, pollution de la nappe
Grottes non exploitées par le tourisme	8310-1 à 4	ponctuel	bon	comblement des cavités, érosion des sols, destruction par les travaux d'extraction, pollutions accidentelles, surfréquentation

(*Habitat prioritaire)

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	1307	non disponible	mauvais	banalisation du paysage, dérangement, collisions avec les pales des éoliennes, pollutions et traitements des charpentes
Damier de la Succisse <i>Euphydryas aurinia ssp provincialis</i>	1065	non disponible	moyen	isolement des espaces ouverts
Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	1305	non disponible	inconnu	dérangements, pollutions et traitements des charpentes
Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	non disponible	inconnu	abattage des arbres morts
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	non disponible	moyen	banalisation du paysage, disparition des sites de reproduction (combles), dérangements, pollutions et traitements des charpentes
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	non disponible	moyen	banalisation du paysage, disparition des sites de reproduction (combles), dérangements, pollutions et traitements des charpentes
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	non disponible	mauvais	collisions avec les pales des éoliennes. pollutions et traitements des charpentes
Murin de Beschtein <i>Myotis beschteini</i>	1323	non disponible	mauvais	exploitation des parcelles jeunes, monoculture, abattage des arbres morts, pollutions et traitements des charpentes
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	non disponible	mauvais	pollutions et traitements des charpentes
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041	non disponible	bon	dégradation de la qualité de l'eau, destruction de la ripisylve
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerbo</i>	1088	non disponible	très bon	destruction des vieux arbres, plantations de résineux
*Ecaille chinée <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	*1078	non disponible		fauchage des prairies et destruction de la ripisylve après la période de ponte, pollution aux pesticides
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	non disponible		destruction des vieux arbres, plantations de résineux
*Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	*1087	non disponible		destruction des vieux arbres, plantations de résineux
Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	non disponible		colmatage des lits de rivière, pollutions,prélèvements d'eau des rivières, présence d'espèces invasives (écrevisse signal), pression de pêche
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	non disponible	moyen	pollutions et traitements des charpentes

(* Espèce prioritaire)

Principaux objectifs du site

Objectifs de conservation	Habitat ou espèce visés	Exemple de mesures associées
Maintenir les milieux ouverts	Gazons à <i>Juncus bufonius</i> , Gazons méditerranéens amphibies de taille réduite ou grande taille, Pelouses à <i>Brome</i> sèche ou semi-sèche, Pelouses à Orpins, Arènes dolomitiques des Causses, Prairies de fauche, Matorral à <i>Juniperus communis</i>	Maintien des ressources herbacées par le pâturage, arrêt de l'embroussaillage par l'élimination mécanique ou manuelle, Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé
Maintenir les activités agricoles et pastorales	Damier de la Succise, Minioptère de Schreibers, Petit et Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Rhinolophe euryale, Petit et Grand Rhinolophe	Soutien économique des activités agropastorales, amélioration de la maîtrise foncière
Gérer les milieux forestiers	Hêtraies calcicoles, Forêts de ravins, Peupleraies sèches à Peuplier noir Damier de la Succise, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes Ensemble des chiroptères	Maintien des sous-bois par le pâturage, arrêt de l'embroussaillage par l'élimination mécanique ou manuelle, Création ou rétablissement de clairières, Création de lisières étagées complexes, amélioration des taillis de feuillus par éclaircies, développement de futaies mixtes, Gestion des accrus naturels, Développement de bois sénescents
Développer des espaces ouverts riches en plantes messicoles	Damier de la Succise	Non broyage et non récolte sur les milieux ouverts riches en plantes messicoles
Favoriser la présence d'une mosaïque d'habitats	Gazons à <i>Juncus bufonius</i> , Gazons méditerranéens amphibies de taille réduite ou grande taille Ensemble des chiroptères	Entretien/restauration et/ou création de points d'eau, Création ou rétablissement de mares forestières, Entretien des haies et alignements d'arbres, réhabilitation de murets
Lutter contre les pollutions d'origines domestiques et agricoles	Prairies de fauche	Limitation de la fertilisation
Mettre en oeuvre des mesures spécifiques à certains habitats ou à certaines espèces	Gazons à <i>Juncus bufonius</i> , Gazons méditerranéens amphibies de taille réduite ou grande taille Damier de la Succise, Écrevisse à pattes blanches Ensemble des chiroptères	Mise en défens temporaire des zones humides, Aménagements de cavités naturelles, gîtes artificiels ou bâtiments en faveur des chauves-souris
Améliorer les connaissances sur certains habitats et espèces	Hêtraies calcicoles, Forêts de ravins, Peupleraies sèches à Peuplier noir, Grottes non exploitées par le tourisme Grand Capricorne, Lucane cerf-volant,	Amélioration des connaissances des milieux souterrains, Amélioration des connaissances des insectes, écrevisses à pattes blanches et chiroptères, recherche de gîtes de reproduction,

	Rosalie des Alpes, Écrevisses à pattes blanches Ensemble des chiroptères	Mise en place d'un réseau d'arbres «écologiques», Définition des engagements relatifs à la charte Natura 2000 et des terrains susceptibles d'en bénéficier
--	---	---

Pour en savoir plus :

Contact structure animatrice :

CPIE des Causses Méridionaux, du Lodévois et du Viganais

34 route de Saint-Pierre

34520 LE CAYLAR

Sources d'information :

Site web de la structure animatrice : www.cpie-causses.org

Site Natura 2000 dédié : www.causses-meridionaux.n2000.fr

Site du Ministère de la Transition Ecologique : www.ecologie.gouv.fr

Site de la DREAL Occitanie : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM : www.herault.gouv.fr